



**CALENDRIER DES ACTIVITÉS RELATIVES À UNE ÉLECTION
ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 5 NOVEMBRE 2017
SIMULATION**

5 novembre 2017	Date du scrutin	
DATE ATTENDUE DE RÉALISATION	ACTIVITÉS / ÉVÉNEMENTS	NBRE DE JOURS PAR RAPPORT AU JOUR DU SCRUTIN
	<ul style="list-style-type: none">- Recevoir du président d'élection l'avis d'élection;- Produire les dates clés et le calendrier des activités à réaliser (procédure P-M-E.1);- Recevoir du Directeur général des élections (DGE) les documents inhérents à l'application du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (procédure P-M-A.1)	
22 septembre 2017	DÉBUT DE LA PÉRIODE ÉLECTORALE	-44
22 septembre 2017	Premier jour pour produire une déclaration de candidature	-44
22 septembre 2017	Informers les représentants et agents officiels des séances de formation tenues par le DGE (procédure P-M-E.2)	-44
22 septembre 2017	Contrôler les reçus de contribution des représentants officiels des candidats indépendants autorisés (CIA) (procédure P-M-E.3)	-44
22 septembre 2017	Afficher la liste des agents officiels des partis et des CIA (procédure P-M-E.4)	-44
6 octobre 2017	DERNIER JOUR pour produire une déclaration de candidature	-30
7 octobre 2017	Calculer les limites (préliminaires) de dépenses électorales (procédure P-M-E.5)	-29
9 octobre 2017	Recevoir le nom d'un candidat élu sans concurrent (s'il y a lieu)	-27
27 octobre 2017	Entrée en vigueur de la liste électorale (art. 144)	Au plus tard -9
28 octobre 2017	Calculer les limites (finales) de dépenses électorales (procédure P-M-E.5)	Au plus tard -8
22 septembre 2017 Jusqu'au jour du scrutin	Recevoir les cas de désistement (s'il y a lieu)	-44
5 novembre 2017	JOUR DU SCRUTIN	0
6 novembre 2017 au 9 novembre 2017	Recevoir du président d'élection les résultats du scrutin et les enregistrer (procédure P-M-E.6)	+1 au plus tard +4



6 novembre 2017	Demander la production du Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et des Rapports d'un CIA (procédure P-M-E.8) et le Rapport d'un intervenant particulier (procédure P-M-E.7)	+1
6 novembre 2017	Début de la période pour recevoir le Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et les Rapports d'un CIA (procédure P-M-E.9)	+1
5 décembre 2017	Date limite pour obtenir le Rapport de dépenses d'un intervenant particulier (procédure P-M-E.7)	+30
4 janvier 2018	Rappel pour demander la production du Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et des Rapports d'un CIA (procédure P-M-E.8)	+60
3 février 2018	DATE LIMITE POUR RECEVOIR LE RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ ET LES RAPPORTS D'UN CIA (procédure P-M-E.9)	+90
5 février 2018	Identifier et aviser les retardataires du défaut de production des rapports (procédure P-M-E.10)	+92
13 février 2018	Aviser le greffier de la perte (ou du recouvrement) du droit d'assister en tant que membre aux séances du conseil (procédure P-M-E.11)	+100
Sur réception des rapports au 13 février 2018	Enregistrer et valider le Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et les Rapports d'un CIA (procédure P-M-E.12)	+100
Sur réception des rapports au 4 mai 2018	Examiner le Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et les Rapports d'un CIA (procédure P-M-E.13) A) Vérifier le Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et les Rapports d'un CIA; B) Enregistrer les dépenses refusées; C) Enregistrer les remboursements; D) Obtenir le Rapport financier additionnel d'un CIA, s'il y a lieu	+90 au plus tard +180
5 mars 2018	Publier le sommaire du Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé et des Rapports d'un CIA (procédure P-M-E.14)	+120
Après la réception des rapports au 4 mai 2018	Recevoir de la Direction du financement des partis politiques du D.G.É. l'approbation des programmes de vérification	+90 au plus tard +180
4 mai 2018	Fin de la période d'envoi de la première lettre de vérification et de remboursement de dépenses électorales, le cas échéant.	Au plus tard +180
Sur réception de la demande	Permettre le paiement d'une réclamation contestée (procédure P-M-E.15)	



Sur réception de la demande au 4 mai 2018	Procéder au paiement d'une dépense faite et non réclamée (procédure P-M-E.16)	+61 au plus tard +180
3 juin 2018	Rappel auprès du représentant et agent officiel de fournir les informations supplémentaires demandées.	+210
28 juin 2018	Transférer les dossiers récalcitrants à la Direction du financement des partis politiques du D.G.É.	+235
Sur réception du rapport	Examiner le Rapport financier additionnel d'un CIA (procédure P-M-E.17)	

Émis le 23 décembre 2016